



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 avril 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-huitième session

Genève, 21 juin-2 juillet 2021

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport couvre les activités menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique entre mai 2020 et mars 2021. Il décrit les effets que ces activités ont eus sur le développement de l'Afrique dans les domaines suivants : transformation de l'économie ; lutte contre les vulnérabilités et accroissement de la résilience ; amélioration de la compétitivité ; renforcement du multilatéralisme ; autonomisation des populations et investissement dans leur avenir. Les produits relèvent des trois grands domaines d'action de la CNUCED : recherche et analyse, formation de consensus intergouvernemental et assistance technique. Le présent rapport donne une liste non exhaustive d'exemples de la façon dont la CNUCED produit des résultats en Afrique. En 2020, 38,94 % des dépenses que la CNUCED a engagées au titre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux ont été consacrés à l'Afrique, ce qui a représenté un montant de 13 670 071 dollars (estimations provisoires).



I. Introduction

1. Le présent rapport couvre les activités menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique entre mai 2020 et mars 2021. Il donne des exemples des effets que ces activités ont eus sur le développement de l'Afrique dans les domaines suivants : transformation de l'économie ; lutte contre les vulnérabilités et accroissement de la résilience ; amélioration de la compétitivité ; renforcement du multilatéralisme ; autonomisation des populations et investissement dans leur avenir.

II. Faits saillants

A. Réunions majeures

2. La CNUCED est l'organisme des Nations Unies chargé d'aider les pays en développement, dont les États membres d'Afrique, à tirer parti du commerce international et de domaines interdépendants tels que la science, la technologie et l'innovation, le financement du développement et l'investissement pour parvenir à un développement durable et atteindre les objectifs de développement durable. Elle vise à accroître la résilience des pays d'Afrique en renforçant leur capacité à participer activement au commerce international, à faire face à des chocs économiques mondiaux, par exemple à ceux qu'a provoqués la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et à se remettre de tels chocs. Son engagement en faveur de la prospérité universelle se traduit en Afrique par une multitude d'activités, qui consistent notamment à organiser des manifestations pour permettre aux acteurs concernés de débattre des divers moteurs du développement économique et social, de confronter leurs expériences et de partager les enseignements tirés de ces expériences.

1. Lancement de l'indice des capacités productives de la CNUCED

3. L'indice des capacités productives de la CNUCED est accessible à partir d'un portail en ligne, sur lequel se trouvent également des publications, des manuels, des ressources et des outils grâce auxquels les décideurs peuvent mesurer la progression de leur pays dans la réalisation des objectifs nationaux de développement et sa capacité à atteindre les objectifs de développement durable. Après avoir évoqué pour la première fois l'idée dans le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés : Développer les capacités productives* », la CNUCED a achevé en 2020 l'élaboration de l'indice des capacités productives, un indice composite, multidimensionnel et mondial, qui permet aux pays de procéder à des analyses comparatives de leurs capacités productives et d'évaluer l'évolution de ces capacités dans le temps. L'indice a été lancé le 8 février 2021 et une valeur a été calculée pour 193 pays ou territoires, dont l'ensemble des pays d'Afrique, sur la base des 46 indicateurs de l'indice, qui sont répartis en huit catégories. On trouvera de plus amples informations sur l'indice dans le rapport intitulé *UNCTAD Productive Capacities Index: Methodological Approach and Results* (Indice des capacités productives de la CNUCED : approche méthodologique et résultats). Des activités ciblées de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention de statisticiens botswanais, namibiens et rwandais. Elles ont contribué à sensibiliser les autorités statistiques nationales à l'utilité de l'indice dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Ainsi, au Rwanda, les sixième et septième conférences du Réseau de recherche sur la politique économique (Economic Policy Research Network) ont été placées sous le thème de la promotion des capacités productives et de la transformation structurelle du pays. Enfin, la CNUCED a lancé des études de cas au Nigéria, en République centrafricaine, au Tchad et au Togo sur la base d'un examen détaillé des résultats obtenus par ces pays dans les huit catégories de l'indice.

2. Réunion-débat : les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique

4. Ce débat de haut niveau, tenu en octobre 2020 et animé à distance par le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, visait à doter les États africains des connaissances nécessaires pour détecter et évaluer les risques liés

aux flux financiers illicites, trouver des moyens d'enrayer ces flux et consacrer les recettes ainsi récupérées à la réalisation des priorités nationales et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en se fondant sur les conclusions *du Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*. Y ont notamment participé, en tant qu'intervenants, le Secrétaire général de la CNUCED, la Secrétaire générale du Commonwealth, le Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, et en tant qu'orateurs, le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et le Directeur de la Direction des finances, des investissements et des douanes de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il est ressorti des discussions que, au lendemain de la pandémie, les pays d'Afrique devraient intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable.

B. Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique

5. Depuis 2015, le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique contribue grandement à faciliter et à coordonner l'assistance technique que la CNUCED apporte à la Commission de l'Union africaine et à ses États membres, aux communautés économiques régionales et à d'autres acteurs et partenaires clefs en Afrique. En 2020, il a collaboré avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à l'élaboration d'une publication de la série « État de l'intégration régionale en Afrique » sur la libéralisation du commerce et l'intégration dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Avec la Division du commerce international et des produits de base, il a apporté un appui technique aux travaux. En coopération avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il a organisé en décembre 2020, à l'intention de 100 jeunes entrepreneuses, des séances d'accompagnement et de renforcement des capacités sur les débouchés offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces séances visaient à sensibiliser les participantes aux perspectives et aux risques que présentait la mise en place de la Zone pour les entrepreneuses, en particulier pendant la pandémie et au lendemain de celle-ci.

C. Suivi des retombées de la pandémie sur le continent

6. **Réponse et redressement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement à l'heure de la pandémie de COVID-19.** La CNUCED dirige ce projet du Compte de l'ONU pour le développement et l'exécute en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Pour prendre rapidement des mesures efficaces en réponse à la pandémie, les pays en développement doivent avoir une compréhension fine des répercussions que l'évolution de la conjoncture macroéconomique mondiale est susceptible d'avoir sur leur économie. Fondé sur l'outil de modélisation des politiques mondiales de la CNUCED, le projet consiste notamment à analyser la conjoncture macroéconomique mondiale sur la période 2020-2022 pour éclairer l'élaboration des politiques en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie, mais aussi à formuler des propositions de politiques de gestion du compte de capital et de politiques macroprudentielles à l'intention de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Kenya, du Maroc, du Nigéria et de la Zambie. Il s'agira en outre d'évaluer les conditions financières dans certaines régions en développement.

7. **Protocole sur les investissements et COVID-19 : réunion d'experts sur les risques et les solutions.** La CNUCED a contribué à cette réunion d'experts organisée par l'Union africaine. Les débats étaient centrés sur la pandémie et sur ses liens avec le risque d'une augmentation du nombre de procédures de règlement de différends entre investisseurs et États en Afrique. À l'issue de la réunion et d'une série de débats, les participants ont adopté une déclaration sur le risque d'une augmentation du nombre de ces procédures dans le contexte

des mesures de lutte contre la pandémie. L'objectif est que les gouvernements des pays d'Afrique aient une marge d'action suffisante pour combattre la pandémie sans risquer que de coûteux procès leur soient intentés par des investisseurs étrangers.

8. Promotion et facilitation des investissements dans un contexte de pandémie.

La CNUCED appuie des activités de promotion de l'investissement dans de nombreux pays au titre du cadre stratégique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris dans les pays les moins avancés. En 2020, elle a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des fonctionnaires et décideurs chargés de la promotion de l'investissement, ainsi que ses activités de conseil à l'intention des organismes de promotion de l'investissement, notamment dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Réseau international des agences francophones de promotion des investissements. En collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, elle a organisé un webinaire régional sur l'adaptation des organismes de promotion de l'investissement à la nouvelle normalité de l'ère post-COVID-19. Ce webinaire, qui a réuni plus de 90 participants de 18 pays d'Afrique, a été l'occasion de mettre en commun les enseignements que les organismes de promotion de l'investissement avaient tirés de la lutte contre la pandémie et de partager des pratiques optimales pour améliorer le fonctionnement et les stratégies de ces organismes dans la région. En 2020, la CNUCED a continué de déployer ses outils de facilitation du commerce en poursuivant son programme sur les systèmes d'administration en ligne (eRegulations, eRegistration et portails commerciaux) dans plusieurs pays membres du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, contribuant ainsi à améliorer le climat des affaires dans ces pays.

9. Travaux de recherche sur le commerce électronique et la pandémie.

La CNUCED s'est entretenue avec des entreprises de commerce électronique et des décideurs des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, pour prendre la mesure de l'ampleur des répercussions de la pandémie sur leurs efforts de renforcement de la préparation au commerce électronique. L'objectif était aussi de dégager de grandes tendances et de mettre en évidence les principaux obstacles auxquels se heurtaient les acteurs publics et privés, y compris les entreprises de commerce électronique, dans la lutte contre la crise. Une publication intitulée « COVID-19 and E-Commerce : Impact on Businesses and Policy Responses » (COVID-19 et commerce électronique : conséquences pour les entreprises et mesures à prendre) a été présentée en novembre 2020 à l'occasion d'un webinaire auquel ont participé plus de 250 personnes, qui ont mis en commun leurs pratiques propices à la création d'un environnement favorable au commerce électronique.

10. Transports et connectivité du commerce à l'ère des pandémies.

Dans le cadre de ce projet du Compte de l'ONU pour le développement, qu'elle exécute en collaboration avec les cinq commissions régionales de l'ONU, la CNUCED aide les pays en développement à remédier aux problèmes que pose la pandémie dans les domaines du commerce et des transports. Elle a procédé à une évaluation des répercussions immédiates que la pandémie avait eues sur le secteur du transport maritime et sur le commerce au cours de la première moitié de l'année 2020, y compris en Afrique (flux commerciaux maritimes, escales des navires, connectivité des transports maritimes réguliers, etc.). Elle a publié les principales conclusions de cette évaluation dans un rapport intitulé *COVID-19 and Maritime Transport: Impact and Responses* (COVID-19 et transport maritime : conséquences et réponse). On trouvera également dans ce rapport des explications détaillées sur les principales mesures et les principaux aménagements que les autorités portuaires et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement maritime ont mis en œuvre pour pallier la perturbation des activités et assurer la continuité des opérations.

11. Facilitation du commerce et pandémie.

Depuis le début de la pandémie, la CNUCED a collaboré avec les pays d'Afrique à la mise en œuvre d'outils de facilitation du commerce, notamment de son plan d'action en 10 points pour le renforcement des mesures de facilitation du commerce international et des transports, l'objectif étant d'atténuer l'incidence de la crise sur les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement nationales, régionales et mondiales. Elle a mis en avant des pratiques optimales et publié plusieurs analyses de bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce en période de pandémie, et a coopéré avec un certain nombre d'organisations régionales et infrarégionales, telles que

la Communauté d'Afrique de l'Est, pour promouvoir et faire appliquer des règlements et outils de facilitation du commerce, qui se sont révélés efficaces pendant la pandémie. Elle a aussi lancé une initiative d'analyse rapide des mesures de facilitation du commerce que les pays prévoient de prendre en cas de crise. Dans le cadre de cette initiative, elle adresse des recommandations aux pays et renforce les capacités des acteurs concernés.

III. Résultats et effets des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

A. Transformer l'économie

12. La CNUCED a mené une série d'activités pour aider les États membres d'Afrique à transformer leur économie, à créer des emplois, à réduire la pauvreté, à accélérer le développement durable et à faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale. Elle mène des activités pour aider les pays d'Afrique à mobiliser l'investissement intérieur et extérieur pour en faire un catalyseur de la transformation structurelle de leur économie.

13. **World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic (Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 : la production internationale à l'issue de la pandémie).** Dans ce rapport, la CNUCED affirme que, bien que les tendances de l'investissement étranger direct en Afrique soient baissières à court terme, certains facteurs pourraient limiter le déclin et contribuer à amorcer une reprise. C'est notamment le cas de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de la conclusion de son protocole sur les investissements et du renforcement des initiatives d'investissement soutenues par des pays développés et émergents. De plus, la CNUCED fournit aux pays d'Afrique un appui au renforcement des capacités et une assistance technique dans différents domaines relatifs à l'investissement en faveur du développement. Au cours de la période considérée, elle a aussi organisé une série de webinaires régionaux sur les zones économiques spéciales en faisant fond sur le Rapport. L'objectif était de donner une vue d'ensemble des obstacles auxquels ces zones se heurtaient, partout dans le monde, pendant la pandémie.

14. **Examens de la politique d'investissement.** Pour aider les pays en développement à diversifier leur économie, à attirer davantage d'investissements étrangers directs et à promouvoir le développement durable, la CNUCED procède à des examens de la politique d'investissement, qui consistent à mener des études diagnostiques des cadres juridique, réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'investissement. Ces examens visent à accroître l'aide publique au développement et les investissements dans les pays où les besoins sont les plus pressants. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené un examen dans trois pays d'Afrique (l'Angola, la Côte d'Ivoire et les Seychelles), ainsi que plusieurs activités complémentaires au bénéfice de pays d'Afrique dont la politique d'investissement avait déjà fait l'objet d'un examen. Comme suite à une recommandation issue d'une précédente évaluation indépendante, elle a créé une plateforme en ligne via laquelle les pays bénéficiaires peuvent signaler qu'une recommandation formulée dans le cadre d'un examen de la politique d'investissement a été appliquée et décrire les mesures prises pour y parvenir, l'idée étant qu'un appui et des conseils utiles puissent leur être apportés rapidement. À ce jour, le Burkina Faso et les Seychelles ont pris des dispositions en vue d'utiliser cette plateforme.

15. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED a continué d'aider les pays d'Afrique à réformer le régime des accords internationaux d'investissement en menant des activités de recherche, d'analyse des politiques, de formation de consensus et d'assistance technique. Il convient de souligner, à cet égard, son soutien à l'intégration continentale sous l'égide de l'Union africaine. La CNUCED a également aidé l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres parties prenantes à élaborer le projet de protocole sur les investissements de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En 2020, plusieurs pays d'Afrique ont révisé leurs politiques relatives aux accords internationaux d'investissement en modifiant ou en dénonçant des accords obsolètes, en élaborant de nouveaux accords types et en concluant des accords régionaux de promotion des

investissements responsables et durables. La CNUCED s'est réunie avec des parties prenantes en Égypte et au Maroc pour débattre de leurs nouveaux modèles de traités d'investissement bilatéraux.

16. **Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique.** Dans ce rapport, la CNUCED étudie selon une méthode pluridisciplinaire la relation entre les flux financiers illicites et les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable en Afrique. Elle fait écho à de multiples points de vue, qui vont de celui de la société civile à celui des entreprises actives en Afrique, en adoptant une approche inclusive et en tenant compte des questions de genre. À partir des données existantes sur les flux financiers illicites, elle apporte des informations supplémentaires sur les estimations nationales de la fausse facturation commerciale sur le continent, et met en évidence les caractéristiques particulières des produits miniers. Enfin, elle défend l'idée que la lutte contre les flux financiers illicites au moyen de mesures concrètes et coordonnées aux niveaux mondial et continental peut faire renaître la confiance dans l'efficacité du multilatéralisme.

17. **Mesures non tarifaires.** Au titre de son programme de soutien à l'élimination des obstacles non tarifaires, à l'accroissement de la transparence de la réglementation et à la diversification industrielle dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CNUCED collabore avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone à la mise en œuvre de l'annexe 5 du protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord portant création de la Zone, qui concerne les obstacles non tarifaires et prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme en ligne pour le signalement, le suivi et l'élimination de ces obstacles. Dans ce contexte, la CNUCED a prêté assistance à tous les États membres de l'Union africaine et à tous les États parties à l'Accord. Les États parties sont tenus de désigner des points de contact nationaux et de créer des comités nationaux de suivi, qui feront partie des structures institutionnelles chargées de l'élimination des obstacles non tarifaires (art. 6 de l'annexe 5). Depuis janvier 2020, le mécanisme en ligne est pleinement opérationnel et ouvert aux commissions économiques régionales et aux États susmentionnés pour peu que ceux-ci aient désigné leurs points de contact nationaux, aient créé leurs comités nationaux de suivi et soient dotés des moyens institutionnels nécessaires pour examiner et éliminer tout obstacle non tarifaire signalé (voir l'encadré 1).

Encadré 1

Zone de libre-échange continentale africaine : mesures non tarifaires

En 2020, la CNUCED a continué de contribuer à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine en rendant opérationnel le mécanisme en ligne pour le signalement, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires. Avec l'aide de la CNUCED, 44 des 54 États membres de l'Union africaine qui ont signé l'Accord portant création de la Zone ont déjà désigné leurs points de contact nationaux pour les obstacles non tarifaires. En juin 2020, des points de contact nationaux ont été formés à l'utilisation du mécanisme, l'objectif étant de promouvoir une lutte efficace contre ces obstacles. Entre octobre et décembre 2020 ont eu lieu des ateliers de sensibilisation des acteurs du secteur privé et une campagne d'information sur les médias sociaux. En 2020, la CNUCED a aidé 12 États membres de l'Union africaine à accroître la transparence de leur réglementation sur les mesures non tarifaires en rassemblant des informations sur leurs textes réglementaires. En 2021, elle poursuivra son initiative de renforcement de la transparence et aidera 10 pays supplémentaires à rassembler et à diffuser des informations complètes sur l'ensemble des règlements nationaux en vigueur dans le domaine du commerce, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les prescriptions techniques applicables aux produits. L'initiative profitera aux responsables chargés de la coordination des politiques nationales et internationales, mais aussi aux chercheurs et aux opérateurs économiques du secteur privé. Vingt-deux États membres de l'Union africaine y ont déjà participé et les données sont disponibles sur divers sites Web, notamment dans la base de données mondiale de la CNUCED sur les mesures non tarifaires.

Source : CNUCED.

18. **Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).** Dans le cadre du programme SYGADE, la CNUCED continue d'aider les pays d'Afrique à gérer leur dette publique. Dans 23 pays africains, les services de gestion de la dette de 29 ministères des finances ou banques centrales utilisent le logiciel SYGADE pour gérer la dette de l'administration centrale et la dette garantie par l'État. Avec le soutien de la CNUCED, les pays ont progressé dans l'analyse de leur dette et la communication de données sur celle-ci. Aujourd'hui, 14 pays d'Afrique établissent des bulletins statistiques sur leur dette et 11 procèdent à des analyses de leur portefeuille de créances pour accroître la transparence des données sur la dette. Au cours de la période considérée, près de 90 % des pays d'Afrique dans lesquels le SYGADE est utilisé ont fait remonter des informations sur leur dette avec efficacité via le Système de notification de la dette de la Banque mondiale. La gestion des risques opérationnels demeure un défi pour la plupart des pays d'Afrique bien que 11 d'entre eux disposent de manuels de procédure à jour.

19. **Transport durable de marchandises.** Dans le cadre de ses travaux sur les couloirs de transport et de transit, la CNUCED a soutenu, avec la Banque islamique de développement, la promotion et l'exploitation commerciale du couloir transsaharien de transport routier, qui traverse six pays, à savoir l'Algérie, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Tchad et la Tunisie. Elle a procédé à une analyse approfondie du couloir et mis en évidence ses caractéristiques, les obstacles à son opérationnalisation et des propositions de solutions aux problèmes rencontrés. Elle a poursuivi sa collaboration avec l'Autorité de coordination du transit et du transport sur le couloir nord pour l'aider à exécuter son programme de transport écologique de marchandises.

20. **Facilitation du commerce.** En 2020, les travaux que la CNUCED a consacrés à la facilitation du commerce en Afrique ont été axés sur le renforcement des capacités et l'assistance technique aux fins de l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et de la mise en œuvre des engagements infrarégionaux et régionaux en matière de facilitation du commerce. Elle a notamment prêté assistance aux comités nationaux de facilitation des échanges. Elle aide aussi les pays à s'acquitter des obligations de facilitation du commerce que prévoient l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des accords infrarégionaux tels que le l'Accord sur la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC, et collabore avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la mise en place de mesures de facilitation du commerce. Soucieuse d'améliorer l'efficacité des comités de facilitation des échanges, elle a entamé l'élaboration et le déploiement d'un outil informatique de suivi des réformes, qui vise à permettre à ces comités de mettre en œuvre des réformes en matière de facilitation du commerce, de suivre leur progression et d'en analyser les résultats. L'exécution de son programme d'autonomisation des comités de facilitation du commerce dans divers pays d'Afrique a été financée au moyen de contributions du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement et de l'organisation TradeMark East Africa. La création de portails d'information sur le commerce aide les pays à se conformer aux obligations que leur impose l'article premier de l'Accord sur la facilitation des échanges, aux obligations de transparence que prévoit l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux engagements infrarégionaux de facilitation du commerce. La CNUCED a contribué au renforcement de la transparence des mesures de facilitation du commerce dans plusieurs pays d'Afrique en mettant en place de tels portails.

21. **Système douanier automatisé (SYDONIA).** Depuis la création du programme SYDONIA, les projets menés ont eu pour objectif d'aider les États bénéficiaires à réformer leurs régimes, procédures et systèmes douaniers pour les mettre en conformité avec les normes et meilleures pratiques internationales. Le programme a été élargi pour englober des activités d'assistance aux organismes publics partenaires dans l'automatisation des procédures de facilitation du commerce. Ses responsables ont participé, avec leurs partenaires, à la mise en place de systèmes de guichet unique centrés sur les douanes et à la création de solutions autonomes. Au cours de la période considérée, 37 pays d'Afrique ont utilisé le système SYDONIA. En 2020, les responsables du programme ont collaboré à la mise au point, pour l'Observatoire africain du commerce, d'un système capable d'extraire automatiquement des données commerciales du système SYDONIA pour les communiquer

à l'Observatoire et au Centre du commerce international. En coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ils ont aussi créé un système interconnecté de gestion des marchandises en transit, qui vise à automatiser les procédures de transit régional et a été testé pour la première fois au Mali et au Sénégal. Entre septembre 2019 et septembre 2020, le nombre de documents traités à l'aide de SYDONIA et de ce système interconnecté sur le couloir Abidjan-Ouagadougou a augmenté de 111 % pour s'établir à 3 123.

22. **Cours de brève durée sur les grands problèmes économiques internationaux.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a dispensé cinq cours de brève durée à des représentants des missions permanentes des pays dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à Genève. À l'occasion de ces cours, elle a présenté les derniers résultats des travaux de recherche qu'elle consacre au commerce, au développement et à la lutte contre la pandémie. Les sujets abordés allaient des investissements en faveur des objectifs de développement durable à l'élaboration de politiques commerciales favorables à l'égalité des sexes en passant par l'exploitation de la technologie de la chaîne de blocs. Entre septembre et novembre 2020, quelque 35 représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, du Lesotho, du Malawi et de la Sierra Leone ont assisté à trois cours. Le premier portait sur le rôle des diplomates dans la promotion des investissements en faveur des objectifs de développement durable, le second sur les moyens de définir de nouveaux instruments, de nouvelles approches et de nouveaux cadres en matière de politique commerciale pour favoriser l'égalité des genres et l'émancipation économique des femmes, et le troisième sur les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs au service d'un développement inclusif et durable. Deux autres cours ont été dispensés en février et en mars 2021.

23. **Examen des services de transport routier au Kenya : étude du cas de la chaîne de valeur du thé.** Dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement sur le commerce des services en Afrique, la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont commandé cette étude en collaboration avec le Ministère kenyan de l'industrialisation, du commerce et du développement des entreprises. À la demande du Ministère, un atelier destiné à examiner et à valider l'étude a été organisé à Nairobi en novembre 2020. Les participants, dont certains étaient présents physiquement et d'autres ont assisté à l'atelier à distance, ont pu débattre des principales conclusions de l'étude et des recommandations formulées en vue d'optimiser les services de transport dans le secteur du thé. Le projet du Compte de l'ONU pour le développement vise à renforcer les capacités de mesurer la valeur ajoutée créée dans certains secteurs des services et à promouvoir les cadres stratégiques pour maximiser leur contribution aux chaînes de valeur régionales et nationales, l'objectif étant de faciliter l'élaboration des politiques sectorielles et de renforcer la résilience des secteurs des services dans les pays bénéficiaires. Les responsables du projet aident l'Éthiopie, le Kenya, le Mali, le Nigéria et le Togo à mener des études sur les conséquences de la pandémie pour les secteurs des services et sur les mesures à prendre pour remédier à la situation.

B. Lutter contre les vulnérabilités et accroître la résilience

24. La CNUCED aide les pays d'Afrique à réduire la vulnérabilité qu'entraîne la dépendance de leur économie à l'égard des produits de base et à trouver des solutions pour accroître la valeur ajoutée de leurs activités économiques fondées sur ces produits. Elle leur donne des orientations sur la façon de faire du commerce un outil de transformation structurelle et sur les moyens d'améliorer leurs régimes de politique commerciale pour stimuler leur compétitivité et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

25. **Politiques de développement propices à une croissance économique durable en Afrique australe.** Au titre de ce projet du Compte de l'ONU pour le développement, qui vise à renforcer les capacités de certains pays de la région, à savoir l'Afrique du Sud, Maurice, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, la CNUCED a contribué à l'élaboration de politiques sur la diversification de l'économie et la transformation structurelle. L'un des principaux résultats du projet, mené en coopération avec plusieurs

gouvernements et avec des partenaires internationaux clefs, a été l'adoption d'un document officiel, qui prévoit une série de mesures nécessaires pour promouvoir les chaînes de valeur régionales, et le lancement d'un nouveau plan industriel stratégique à Maurice. La CNUCED a continué de soutenir la stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe en consolidant d'importantes chaînes de valeur régionales et en renforçant la coordination des politiques industrielles.

26. Élaborer des programmes intégrés pour atténuer les obstacles au développement en favorisant la transformation structurelle, en renforçant les capacités productives, en multipliant les perspectives d'investissement et en consolidant les liens avec la Chine.

La CNUCED a entamé l'exécution de ce projet dans le cadre du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le but est de recenser les obstacles au commerce, aux transports et à la transformation structurelle dans certains pays d'Afrique, d'amener la Chine à contribuer à l'élimination de ces obstacles et de repérer les secteurs dont la croissance et la transformation pourraient être accélérées. Le projet, dont le budget est de plus d'un million de dollars, sera mis en œuvre entre 2021 et 2023 en Angola, au Botswana, en Éthiopie, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria, au Rwanda et au Zimbabwe.

27. Étude sur les produits nutraceutiques. La CNUCED a lancé cette étude pour déterminer dans quelle mesure les produits nutraceutiques et la prospection biologique pouvaient contribuer à la diversification des exportations et à la création de valeur ajoutée en Éthiopie et à Maurice. Il s'agira de réfléchir à la façon dont ces pays peuvent tirer un meilleur parti de leur biodiversité et de leurs connaissances traditionnelles sur les aliments santé pour créer des emplois, accroître leurs exportations et parvenir à une croissance inclusive.

28. Programme d'enseignement sur le commerce et le genre. L'objectif de cette initiative d'enseignement à distance est de doter les décideurs, les chercheurs et les acteurs de la société civile des pays en développement des outils nécessaires pour analyser l'interaction entre commerce et genre et élaborer des politiques, des études et des supports d'information tenant compte des questions de genre. Entre mars et mai 2020, la CNUCED a dispensé son cours en ligne sur le commerce et le genre en anglais et en français. Sur les 123 participants, 73 représentaient des pays d'Afrique. Au cours de la période considérée, la CNUCED a créé un module d'apprentissage thématique et un cours en ligne sur les dimensions de genre de la modernisation technologique dans le secteur agricole. En collaboration avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, elle a aussi élaboré, en juillet 2020, un nouveau support de formation sur le commerce et les questions de genre dans les pays les moins avancés.

29. Initiative mondiale pour le redressement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie. L'objectif de ce projet interinstitutions du Compte de l'ONU pour le développement est de renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour les aider à atténuer les répercussions économiques et sociales de la pandémie. Au titre du projet, la CNUCED a lancé en octobre 2020 la seconde phase de ses activités de renforcement des capacités des petites commerçantes transfrontalières du secteur informel au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Une attention particulière a été accordée aux faits récemment survenus dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux règles mises en place pour combattre la pandémie. Une formation a été dispensée dans les langues locales des participantes et des copies du manuel du Programme Empretec sur l'entrepreneuriat, dans une version adaptée aux personnes peu instruites, ont été mises à disposition, de même que des copies d'un guide du petit commerçant, dont certains extraits étaient rédigés dans des langues locales (bemba, chichewa et swahili). Les activités ont été conduites en collaboration avec le Ministère malawien du commerce, l'Autorité pour le développement du commerce de la République-Unie de Tanzanie, le Ministère zambien du commerce et de l'industrie, ainsi que des associations de commerçants transfrontaliers.

30. Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II, 2017-2021. Au cours de la période considérée, plus de 30 activités ont été menées au titre de ce programme pour promouvoir la diversification durable de l'économie et des exportations de l'Angola. La plupart se sont déroulées en ligne en raison de la pandémie. Les activités sont classées par thème et décrites plus en détail dans l'encadré 2.

Encadré 2

**Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola :
Train for Trade II, 2017-2021**

Diplomatie commerciale. La formation et l'assistance technique ont porté sur les techniques de négociation, en particulier sur les négociations liées à l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Des activités de renforcement des capacités relatives aux règles d'origine et aux droits de propriété intellectuelle sont en cours dans le contexte de cet accord.

Économie créative. Un projet de rapport sur les industries culturelles et créatives en Angola a été élaboré. Il ouvre la voie à l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'économie créative. Deux groupes de travail ont été créés et chargés de superviser le développement du secteur. L'un est composé d'acteurs du secteur public issus de plusieurs ministères et l'autre d'acteurs privés. Des modules de formation ciblés sont en cours de mise au point.

Empretec. La formation des formateurs a été facilitée, avec notamment l'organisation d'une manifestation de réseautage à l'intention des petites et moyennes entreprises formées dans le cadre du Programme Empretec. L'accent a été mis sur les stratégies d'atténuation de chocs extérieurs tels que la pandémie. Une étude a été menée en Angola en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale d'entrepreneuriat et un atelier connexe a été organisé dans le pays. Des débats sur les modalités de coopération ont été facilités par les responsables du Programme Empretec, en coopération avec l'Institut national pour la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et des ateliers ont été organisés sous la direction de formateurs nationaux agréés. Des maîtres formateurs internationaux ont participé à ces ateliers par visioconférence.

Promotion de l'investissement étranger direct. Un examen des accords internationaux d'investissement conclus par l'Angola a abouti à l'élaboration de recommandations, qui ont été présentées à l'occasion d'une manifestation à laquelle ont participé des membres du Gouvernement. Parmi les autres travaux menés, on peut citer l'établissement d'une stratégie de promotion de l'investissement dans le secteur agricole (culture de café et de fruits tropicaux), ainsi que l'organisation d'un webinaire à l'intention de l'Angola et des organismes de promotion de l'investissement de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Rapport national sur l'exportation de produits verts. Un webinaire sur la production et l'exportation de miel a été organisé avec l'aide de spécialistes brésiliens. Des partenariats techniques ont été noués avec des spécialistes de la région.

Facilitation du commerce. Un cours en ligne sur la facilitation du commerce a été dispensé aux membres du comité national de facilitation des échanges pour consolider les connaissances acquises dans le cadre du programme de renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges de la CNUCED.

Transport et logistique. Des fonctionnaires ministériels ont participé à une série de webinaires pratiques et reçu des conseils techniques sur l'exécution de projets public-privé dans le domaine des infrastructures de logistique commerciale.

Le nombre de personnes qu'il était prévu d'avoir formées à l'issue du programme Train for Trade II a déjà été dépassé, puisque 1 376 participants ont été formés et 30 personnes ont reçu une formation de formateur. De plus, 60 % des documents d'orientation qu'il était prévu d'élaborer et des examens qu'il était prévu de mener l'ont déjà été. Le cadre logique et d'autres documents sur lesquels repose le programme ont été révisés de manière à mieux rendre compte des résultats innovants qui ont été obtenus. Face au succès du programme, l'Union européenne a versé une contribution supplémentaire d'un montant de près d'un million de dollars. De nouvelles activités de renforcement des capacités en matière de respect des normes internationales, d'agriculture commerciale et de diplomatie commerciale sont en cours de conception. En décembre 2020, le comité directeur du programme a approuvé de nouveaux documents de projet et de nouveaux crédits budgétaires.

Source : CNUCED.

31. **Renforcement des capacités et assistance technique en matière de concurrence et de protection des consommateurs dans les pays lusophones.** Ce projet, qui a notamment été financé grâce aux contributions volontaires du Portugal, fait suite à des demandes formulées par le Timor-Leste et par les pays lusophones d’Afrique, qui souhaitent être formés à la réforme du droit et des politiques, et bénéficier d’activités de renforcement des capacités dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs. Certaines activités ont été retardées en raison de la pandémie, mais ont eu lieu fin 2020. Des manifestations sur les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs sont également prévues pour 2021. Elles réuniront des représentants de tous les pays bénéficiaires, des autorités de la concurrence et de la protection des consommateurs du Brésil et du Portugal, ainsi que du secrétariat de la Communauté des pays de langue portugaise.

32. **L’intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable : promouvoir la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l’initiative « Une Ceinture et une Route ».** La CNUCED exécute ce projet dans le cadre du Fonds subsidiaire à l’appui du Programme de développement durable à l’horizon 2030. L’objectif est que les pays partenaires renforcent leurs capacités dans les domaines clés que sont l’investissement, le commerce, la finance, la dette et les technologies en tirant indirectement parti des enseignements du développement de la Chine et en s’inspirant directement des capacités institutionnelles de celle-ci. À cet égard, la CNUCED a partagé les résultats d’analyses approfondies, qui portaient par exemple sur la soutenabilité stratégique de la dette et sur la gestion de la dette en Éthiopie.

C. Améliorer la compétitivité

33. La CNUCED contribue à rendre les pays d’Afrique plus compétitifs en les aidant à améliorer le fonctionnement des marchés du continent, à renforcer l’efficacité de leur appareil d’État et à mieux répartir les fonctions entre États et marchés. Elle les aide aussi à créer un environnement qui leur permette de tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l’information et de la communication, notamment pour promouvoir le commerce électronique.

34. **La propriété intellectuelle au service du développement.** En 2020, la CNUCED a continué d’apporter une assistance technique sur d’importantes questions de droits de propriété intellectuelle en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine. À la demande du secrétariat de la Communauté d’Afrique de l’Est, elle a partagé ses connaissances sur la propriété intellectuelle, les investissements et la production pharmaceutique avec l’Assemblée législative de l’Afrique de l’Est à l’occasion d’une réunion consacrée à un projet de loi sur les produits pharmaceutiques. Elle a également organisé plusieurs ateliers de formation en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et dans les pays de la Communauté d’Afrique de l’Est. Ces ateliers étaient axés sur les mesures d’aide à l’investissement que les autorités pouvaient prendre pour encourager la production locale d’antibiotiques et garantir un approvisionnement durable. En novembre 2020, la CNUCED a participé, à Addis-Abeba, à la première réunion du Groupe de travail technique sur la propriété intellectuelle, qui a été créé dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

35. **Inventaire mondial des cyberlégislations.** Cet inventaire, le premier du genre, permet de suivre l’évolution de la législation relative au commerce électronique dans les domaines des transactions électroniques, de la protection des consommateurs, de la protection des données, de la confidentialité et de la cybercriminalité. Il met en évidence les progrès accomplis et encore à accomplir en matière de législation. À cet égard, les pays d’Afrique ont beaucoup avancé ces dernières années.

36. **Groupe intergouvernemental d’experts du commerce électronique et de l’économie numérique.** La quatrième session du Groupe intergouvernemental d’experts, qui s’est tenue en octobre 2020, a porté sur les plateformes numériques et la création de valeur dans les pays en développement, y compris sur les conséquences pour les politiques nationales et internationales. Elle a réuni plus de 50 participants de 25 pays d’Afrique, qui ont réfléchi à la façon dont le commerce électronique et l’économie numérique pouvaient

contribuer le plus utilement au développement, et ont débattu des difficultés à surmonter à cet égard.

37. **Initiative *eTrade for Women*.** Cette initiative vise à donner aux femmes les moyens de tirer parti de l'économie numérique et à promouvoir l'élaboration de politiques et de règlements plus inclusifs et plus favorables au progrès. Les objectifs de l'initiative sont articulés autour de trois grands axes, à savoir le renforcement des capacités, le développement communautaire et la concertation sur les politiques. En juillet 2020, un cours magistral en ligne a été dispensé à l'intention des pays d'Afrique anglophones et des activités ont été organisées en Afrique francophone pour la communauté *eTrade for Women*, un réseau d'entrepreneuses de l'économie numérique.

38. **Stratégies de promotion du commerce électronique.** Une évaluation de l'état de préparation du Bénin au commerce électronique a été achevée en 2020, et le pays va poursuivre ses efforts de transformation numérique pour accélérer son développement, sa diversification économique, la création d'emplois et son essor commercial. En novembre 2020, un rapport destiné à aider le Botswana à élaborer sa stratégie nationale de promotion du commerce électronique a été validé à l'occasion d'un atelier organisé par la CNUCED et le Ministère botswanais de l'investissement, du commerce et de l'industrie. Une évaluation de l'état de préparation au commerce électronique a été menée en Côte d'Ivoire en 2020. En collaboration avec l'Autorité kényane de la communication, la CNUCED a établi une stratégie nationale pour la promotion du commerce électronique au Kenya. Cette stratégie a été élaborée selon une approche pangouvernementale, de manière à couvrir tout l'éventail des politiques pertinentes. À la demande du Ministère rwandais du commerce et de l'industrie, la CNUCED a élaboré une stratégie nationale de promotion du commerce électronique en concertation avec les parties prenantes tant publiques que privées et avec le concours financier du Royaume-Uni. La stratégie sera lancée en 2021. La CNUCED et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest mettront au point une stratégie régionale de promotion du commerce électronique, qui nécessitera la création de mécanismes de coordination de l'action de la Commission et de ses 15 États membres.

39. **Suivi des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et aide à l'application des recommandations.** En 2020, la CNUCED a procédé à un examen approfondi de l'application des recommandations issues de ses évaluations de l'état de préparation au commerce électronique dans 18 pays, et en novembre 2020, elle a publié un rapport intitulé « Fast-Tracking Implementation of eTrade Readiness Assessments » (Accélérer la mise en œuvre des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique). Ce rapport montre que plusieurs recommandations ont été appliquées avec succès dans les huit pays d'Afrique sur lesquels l'examen a porté, à savoir le Burkina Faso, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, l'Ouganda, le Sénégal, le Togo et la Zambie. Une série d'ateliers sur la participation des parties prenantes et le renforcement des capacités nécessaires pour accélérer la préparation au commerce électronique sont prévus pour le premier trimestre de 2021. L'accent sera mis sur les projets nationaux ou régionaux à exécuter à titre prioritaire dans 14 pays d'Afrique où une évaluation de l'état de préparation au commerce électronique a été menée.

40. **Semaine du commerce électronique de la CNUCED (eWeek 2020).** En raison de la pandémie, cette manifestation a été organisée en ligne pour la première fois. Elle a consisté en 14 webinaires techniques de haut niveau, auxquels ont assisté plus de 2 000 personnes, qui représentaient 134 pays. Des représentants de 32 pays d'Afrique ont participé et contribué aux séances thématiques.

41. **Renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.** Dans le cadre de son programme d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, qu'elle mène depuis de nombreuses années, la CNUCED aide les pays à élaborer leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation en veillant à ce que celle-ci soit conforme aux objectifs de développement durable. Compte tenu des difficultés liées à la pandémie, elle a pris certaines mesures de précaution. Les réunions avec les parties prenantes des pays bénéficiaires ont notamment eu lieu en ligne. Au cours de la période considérée, la CNUCED a entrepris l'examen de la politique des pays suivants : Botswana (début à la mi-2020 et fin en août 2021

au plus tard) ; Éthiopie (rapport publié en mars 2020) ; Ouganda (rapport publié en octobre 2020 et mise en œuvre d'activités de suivi convenue avec le Gouvernement ougandais) ; Zambie (début à la fin de l'année 2019 et fin en mai 2021 au plus tard). La CNUCED dispense aux décideurs des pays bénéficiaires une formation sur la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et les objectifs de développement durable. Par exemple, six fonctionnaires angolais ont participé en novembre et en décembre 2020 à une série de cours pilotes en ligne, qui étaient organisés par la CNUCED et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le cadre de l'équipe spéciale interinstitutions du Mécanisme de facilitation des technologies. Les pays en développement devraient investir davantage dans la recherche scientifique pour tirer parti du potentiel que recèlent la science, la technologie et l'innovation. À cet égard, la CNUCED et l'Université d'Okayama (Japon) ont lancé en novembre 2020 un programme destiné aux jeunes femmes de science du Botswana, du Cameroun, de l'Égypte, de l'Éthiopie et de Madagascar.

D. Renforcer le multilatéralisme

42. **Assistance à l'Union économique et monétaire ouest-africaine.** En 2020, la CNUCED a procédé au deuxième examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Union, et a présenté le rapport de cet examen en octobre, à la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Dans ce rapport, elle a formulé plusieurs recommandations en faveur d'une réforme institutionnelle et juridique, qui permettrait d'améliorer l'efficacité du régime de la concurrence de l'Union et de renforcer la collaboration entre l'Union et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la concurrence. Elle a aussi aidé l'Union à élaborer un projet de réglementation sur les fusions. Ces travaux ont débuté en 2019 et se sont achevés en juillet 2020 avec l'organisation d'un atelier à l'occasion duquel le projet a été validé. Une fois cette réglementation adoptée, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et ses huit États membres seront dotés d'un cadre réglementaire et institutionnel qui leur permettra d'évaluer efficacement les fusions dans leurs juridictions respectives. En collaboration avec l'Union, la CNUCED a mis au point des outils statistiques de mesure et d'analyse du commerce des services, qui aideront les États membres de l'Union à élaborer, dans ce domaine, des politiques adaptées à leurs objectifs de développement économique et social. Entre mai 2020 et avril 2021, la CNUCED a mené les activités suivantes : la signature, avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, d'un mémorandum d'accord sur l'élaboration d'une méthode de calcul des coûts du transport de marchandises ; la signature, avec le Sénégal, d'un mémorandum d'accord sur la mise à l'essai, avant son déploiement dans d'autres États de la région, d'un système informatisé de compilation et de diffusion de statistiques ; la mise au point de ce système sous sa forme définitive.

43. **Assistance aux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.** Dans le cadre d'un mémorandum d'accord, la CNUCED, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale s'emploient à promouvoir la mise en œuvre de politiques de concurrence efficaces au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En juillet 2020, un webinaire a été organisé avec des parties prenantes. Il a réuni des représentants des autorités de la concurrence des pays de la région, qui ont débattu des difficultés posées par la pandémie et des mesures prises par les autorités pour protéger et promouvoir la concurrence. Il a été l'occasion de mettre en lumière le rôle des organisations régionales et internationales et les moyens par lesquels celles-ci pouvaient aider les autorités de la concurrence à faire face aux nouveaux enjeux. Le deuxième forum conjoint de la région arabe sur la concurrence, organisé par l'Autorité égyptienne de la concurrence, a eu lieu en mars 2021.

44. **Collaboration à la prise en compte des questions de genre dans les activités de l'Organisation mondiale du commerce.** En mai 2020, la CNUCED a organisé, avec le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce, un webinaire destiné à aider les gouvernements à intégrer les questions de genre dans leurs politiques, leurs négociations et leurs programmes commerciaux. Certains des participants, notamment des

représentants de pays d'Afrique, avaient également assisté au cours en ligne de la CNUCED sur le commerce et le genre. Le webinaire faisait partie d'une série d'initiatives en lien avec la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, qui avait été adoptée à Buenos Aires en décembre 2017 à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Les participants à ces initiatives réfléchissent aux moyens de renforcer l'intégration des questions de genre dans les activités de l'Organisation mondiale du commerce, étape logique dans la progression des travaux qu'ils mènent au titre de la Déclaration.

45. **Collaboration dans le domaine des changements climatiques.** En 2020, la CNUCED a prêté assistance à l'Organisation maritime internationale en examinant, en qualité d'organisation spécialisée et indépendante, diverses études d'impact soumises à l'Organisation, y compris des propositions de mesures destinées à réduire à court terme les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur maritime. Elle s'est employée à déterminer si les études étaient suffisamment complètes et tenaient dûment compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. La huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, qui s'est tenue en octobre 2020, a été axée sur l'adaptation des ports maritimes aux changements climatiques dans la perspective de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les discussions des participants pourraient servir de base à de futures réunions et à de futurs travaux de mécanismes intergouvernementaux. L'Afrique était bien représentée à la session, puisque plus de 30 participants étaient originaires de plus de 20 pays du continent.

46. **Soutien aux négociations commerciales multilatérales.** La CNUCED a continué d'apporter une assistance technique à des pays en développement et à des groupements de pays en développement pour les aider à participer aux négociations commerciales multilatérales et régionales, puis à mettre en œuvre les accords commerciaux adoptés à l'issue de ces négociations. Elle a notamment aidé les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe à se préparer à l'approfondissement des négociations relatives au commerce, au développement durable et aux règles d'origine dans le cadre de l'accord de partenariat économique que l'Union européenne a signé avec les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Entre 2021 et 2023, la CNUCED, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel lanceront un projet au titre duquel elles aideront le Mozambique à appliquer les garanties que prévoit l'accord de partenariat économique.

47. **Appui à la mise en œuvre des politiques relatives au commerce et aux services.** La CNUCED a lancé plusieurs projets de coopération technique destinés à faciliter l'élaboration de politiques commerciales et les négociations commerciales, l'accent étant mis sur l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Elle a notamment participé à un projet que le Cadre intégré renforcé et le Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé à l'appui de l'adhésion du Soudan du Sud. Elle a continué d'aider les États membres à rendre opérationnel l'Accord sur le Système global de préférences commerciales et à revitaliser le Système, plateforme de coopération Sud-Sud unique en son genre. Dans le domaine des services, elle a réfléchi avec l'Union africaine aux moyens de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives au commerce et aux services. En septembre 2020, la Commission de l'Union africaine a pris part à la huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, à l'occasion de laquelle les participants ont évoqué l'application du protocole sur les services de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

48. **Programme sur l'économie créative.** Dans le cadre de la résolution 74/198 de l'Assemblée générale, intitulée « Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021 », la CNUCED a organisé un dialogue sur la contribution des industries créatives à une reprise économique inclusive au niveau mondial. Les participants ont débattu des politiques et stratégies mises en place par les gouvernements, ainsi que de l'utilisation optimale des plateformes numériques. En 2021, la CNUCED a entamé une collaboration avec 11 autres organismes des Nations Unies en vue de l'élaboration d'une publication de la série « Creative Economy Outlook » (Perspectives de l'économie créative), dans laquelle elle expliquera en particulier la façon dont la résolution 74/198 s'articule avec

le Programme 2030 et contribue à sa réalisation. En outre, elle a établi un calendrier de travaux collaboratifs et d'activités qu'elle mènera en 2021 pour célébrer l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable.

E. Autonomiser les populations et investir dans leur avenir

49. **Entrepreneuriat.** Les activités de sensibilisation que mène la CNUCED à l'appui du développement en Afrique consistent notamment à soutenir le développement des entreprises, et le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED continue de servir à l'élaboration de stratégies nationales de promotion de l'entrepreneuriat. En 2020, deux webinaires ont été organisés dans le but de faire émerger un consensus sur l'approche à suivre pour élaborer une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat en Angola. Au cours de la période considérée, la CNUCED a prêté assistance à 15 centres Empretec en Afrique. Elle a aussi organisé, à Lagos (Nigéria), des séances de formation des formateurs et des cours magistraux sur la version modernisée de la méthode Empretec à l'intention de tous les centres Empretec d'Afrique.

50. **Collaboration sur le thème de l'égalité des sexes et du commerce.** En coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe, la CNUCED fait œuvre de pionnière en s'employant à mesurer la place faite aux questions de genre dans le secteur commercial. Ses premiers travaux en la matière remontent à 2018. En mai 2020, elle a publié une note d'orientation intitulée « Gender and trade: Assessing the impact of trade agreements on gender equality » (Genre et commerce : évaluer l'incidence des accords commerciaux sur l'égalité des sexes) en collaboration avec la Commission européenne, l'Organisation internationale du Travail et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En juin 2020, elle a publié une note d'orientation intitulée « Making trade agreements work for gender equality: Data and statistics » (Mettre les accords commerciaux au service de l'égalité des sexes : données et statistiques).

IV. Observations finales

51. La collecte de statistiques et de données de meilleure qualité, ainsi que la mise en place de systèmes douaniers automatisés, sont essentielles à une analyse efficace des politiques. À cet égard, l'indice des capacités productives de la CNUCED permet aux décideurs de mesurer la progression de leur pays dans la réalisation des objectifs nationaux de développement et sa capacité à atteindre les objectifs de développement durable. Grâce à cet indice composite, multidimensionnel et mondial, les pays peuvent procéder à des analyses comparatives de leurs capacités productives et évaluer l'évolution de ces capacités dans le temps. De plus, les projets exécutés au titre du programme SYDONIA visent à aider les pays à réformer leurs régimes, procédures et systèmes douaniers pour les mettre en conformité avec les normes et meilleures pratiques internationales. Les responsables du programme assistent également les organismes publics dans l'automatisation des procédures de facilitation du commerce. En collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la CNUCED a mis au point des outils statistiques de mesure et d'analyse du commerce des services, qui aideront les États membres de l'Union à élaborer, dans ce domaine, des politiques adaptées à leurs objectifs de développement économique et social.

52. Dans le présent rapport, la CNUCED souligne l'importance des travaux collaboratifs qu'elle mène avec les autres entités des Nations Unies, les organisations internationales, les représentants de ministères et autres parties prenantes pour apporter une assistance technique aux pays dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle continue d'approfondir sa coopération avec les organisations internationales pour favoriser la définition d'une approche cohérente de l'aide au commerce et au développement en Afrique. Par exemple, en décembre 2020, elle a collaboré avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour organiser, à l'intention de 100 jeunes entrepreneuses, des séances d'accompagnement et de renforcement des capacités sur les débouchés offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine. En 2020, elle a aussi collaboré avec des

représentants de ministères et avec d'autres parties prenantes à l'organisation de plusieurs activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en Afrique.

53. La pandémie a montré à quel point il importait de faire preuve de souplesse dans la planification des programmes de lutte contre une crise. Pendant la pandémie, la CNUCED s'est montrée flexible dans la prestation de ses services, qu'elle a notamment offerts via des plateformes en ligne. Malgré les restrictions aux déplacements, elle a continué de soutenir des projets de développement menés en Afrique et, en 2020, elle a fourni des services à la quasi-totalité des pays du continent. Par exemple, en juin, elle a contribué à une réunion d'experts sur le protocole sur les investissements et la COVID-19, qui était organisée par l'Union africaine. Les débats étaient centrés sur la pandémie et sur ses liens avec le risque d'une augmentation du nombre de procédures de règlement de différends entre investisseurs et États en Afrique.

54. L'investissement est indispensable au développement et, en 2020, la CNUCED a fourni aux pays d'Afrique une multitude de services dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises. Elle apporte à ces pays un appui au renforcement des capacités et une assistance technique pour les aider à mettre l'investissement au service du développement. Elle les aide également à élaborer des politiques relatives au régime international de l'investissement en menant des activités de recherche, d'analyse des politiques, de formation de consensus et d'assistance technique.

55. L'intégration régionale et l'élimination des obstacles non tarifaires sont essentielles pour stimuler le commerce africain et, partant, le développement du continent. La CNUCED collabore avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine à la mise en œuvre de l'annexe 5 du protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord portant création de la Zone, qui concerne les obstacles non tarifaires et prévoit notamment la création d'un mécanisme en ligne pour le signalement, le suivi et l'élimination de ces obstacles. En 2020, elle a aidé 12 États membres de l'Union africaine à accroître la transparence de leur réglementation sur les mesures non tarifaires en rassemblant des informations sur leurs textes réglementaires.

56. La numérisation du commerce est importante dans l'optique du développement et, à cet égard, la CNUCED aide les pays d'Afrique à se préparer à participer au commerce électronique et à l'économie numérique pour en exploiter les possibilités. Parmi les activités et manifestations qu'elle a consacrées à ce thème, on peut citer les sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, l'initiative eTrade for All, ses travaux de recherche sur le commerce électronique et la pandémie, ainsi que la publication *UNCTAD B2C[Business-to-Consumer] E-Commerce Index 2020: Spotlight on Latin America and the Caribbean* (Indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur de la CNUCED (2020) : coup de projecteur sur l'Amérique latine et les Caraïbes).

V. Ressources financières consacrées à l'Afrique

57. En 2020, 38,94 % des dépenses que la CNUCED a engagées au titre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux ont été consacrés à l'Afrique, ce qui a représenté un montant de 13 670 071 dollars (estimations provisoires). Cette proportion est la plus faible depuis 2015.